

Mise en place opérationnelle de la Sécurité / Santé au Travail pour les entreprises du secteur ICT

Référence :
SEC164

Catégories :
SECURITE

Sous-catégories: **Sécurité générale**

LANGUE(S) :



FR

DURÉE :

3 JOUR(S)

ORGANISME DE FORMATION :

ESST

OBJECTIFS

Être en mesure de mettre son entreprise en conformité légale en termes de sécurité et santé au travail en s'appuyant sur les développements suivants :

- L'inventaire des postes à risques
- L'évaluation des risques professionnels
- Les plans de prévention
- Les registres de sécurité

2 journées collectives avec des entreprises du secteur ICT et 1 journée individuelle sur site composent cette formation-action.

L'originalité de cette formation-action réside dans le fait qu'à l'issue des 3 jours, le stagiaire disposera des documents légaux précités adaptés à son entreprise.

Personnes concernées :

CEO, travailleurs désignés, facility managers ou d'une manière générale, la personne en charge des questions de sécurité et santé au travail au sein de son entreprise.

CONTENU

Module 1/6: Cadre légal et environnement SST dans votre entreprise

- Etat des lieux de la situation de l'entreprise de chaque stagiaire avec l'utilisation de l'outil eSST check
- Rappel des fondamentaux en droit du travail et droit de la sécurité sociale applicables
- Responsabilités du travailleur désigné, de la ligne hiérarchique et du chef d'entreprise
- Entreprises de plus de 15 salariés : les prérogatives de la Délégation du Personnel en termes de SST (Loi sur le Dialogue Social du 23/07/2015, élections de 2019)
- De l'importance d'une base documentaire légale fiable et mise à jour régulièrement
- Point sur les différents acteurs de l'entreprise qui interviennent en SST
- Spécificités des entreprises : code NACE, éventuelle convention collective d'entreprise, établissement classé avec analyse du contraignant (ITM et/ou Administration de l'Environnement)
- Détermination des unités de travail : missions, risques associés, collaborations avec le médecin du travail pour aboutir à

l'inventaire des postes à risques

- Ressources humaines : visites médicales, formations, autorisations
- Gestion des accidents du travail : déclarations et analyse des causes
- La spécificité d'entreprise extérieure intervenante. La responsabilité de l'entreprise utilisatrice

Module 2/6: Unités de travail, inventaire des postes à risques et évaluation des risques professionnels

- Détermination des familles de risques professionnels
- Situation de l'entreprise par rapport à l'inventaire des postes à risques : démarche à suivre
- Évaluation des risques professionnels suivant les familles de risques puis identification des situations dangereuses rencontrées dans l'entreprise et dans les lieux de mission, recherche de solutions correctives
- Physiques selon la méthode Kinney
- Ergonomiques selon des outils spécifiques
- Psychosociaux selon des outils spécifiques

Module 3/6: De la finalisation de l'évaluation des risques au plan d'actions d'amélioration des conditions de travail

- Revue des travaux effectués lors du module 2 puis finalisation des situations dangereuses.
- Détermination d'un plan d'actions d'amélioration des conditions de travail, et par site et/ou par unité de travail

Module 4/6: Les plans de prévention. Les registres de sécurité

- Plans de prévention. Elaboration d'un Template entre entreprise utilisatrice et entreprise extérieure
- Registres de sécurité : suivi des autorisations, contrôles périodiques, carnet de santé des équipements de travail, des infrastructures, des véhicules, des équipements de protection incendie, des équipements de protection collective et/ou individuelle...

Module 5/6: Application concrète sur votre site

- Visite de site
- Revue générale des travaux effectués des modules 1 à 4 pour ajustement d'application sur le site de l'entreprise

Module 6/6: Application concrète sur votre site

- Revue générale des travaux effectués des modules 1 à 4 pour ajustement d'application sur le site de l'entreprise

PÉDAGOGIE

Un groupe composé uniquement d'entreprises du secteur ICT, avec un maximum de 10 stagiaires par session.

Les 4 premiers modules seront suivis en groupe (2 jours), les 2 derniers (1 jour) seront spécifiques à votre entreprise et se dérouleront d'ailleurs dans vos locaux à une date à convenir ultérieurement avec le formateur.

Les stagiaires utiliseront eSST monitoring, outil luxembourgeois de management en Sécurité et Santé au Travail. Tous les travaux seront récupérables sur base de fichiers pdf, Word ou Excel.

Travaux dirigés (exercices ou simulations en classe).

Situations réelles.

Formation-action.

PRÉREQUIS

A l'issue de la formation, un certificat sera remis à chaque participant.

Il est demandé à chaque stagiaire d'être équipé d'un ordinateur portable.